



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

armes à feu

Question écrite n° 83560

### Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le rapport d'information de la commission des lois de l'Assemblée nationale sur les violences par armes à feu et l'état de la législation. Ce rapport préconise notamment de : classer les armes à feu suivant leur dangerosité réelle en fixant des obligations graduelles suivant l'évaluation de la réelle dangerosité de l'arme et en déterminant la dangerosité de l'arme en fonction de la nature du mécanisme et de la capacité de chargement des munitions : tirer pleinement les conséquences de l'introduction en droit français des objectifs fixés par la directive du 18 juin 1991 ; et reclasser certaines armes dans des catégories plus appropriées eu égard à leur dangerosité réelle. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83560

**Rubrique :** Armes

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 2010, page 7782

**Question retirée le :** 21 décembre 2010 (Fin de mandat)